



**ART COOP.**

Loi 1901 - Organisme privé à but non lucratif - Siret 51825785200013

Adresse postale : 7 rue Victor Hugo, 66510 SAINT-HIPPOLYTE

Tél. 04.34.29.06.19 \_ contact@agithe.fr \_ http://www.agithe.fr

Nous vous invitons à participer au **FESTIVAL R-CAS #4**



**Le week-end du SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017**  
**AU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN ACENTMETRESDUCENTREDUMONDE**  
**A PERPIGNAN**

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 31 MARS 2017**

Unique festival d'arts plastiques du genre dans les Pyrénées-Orientales, cet évènement a pour vocation de devenir un grand rendez-vous convivial de la CREATION actuelle, en biennale, afin de faire découvrir au public les créateurs talentueux que vous êtes, ouvrir le grand public à une sensibilité contemporaine et/ou singulière, et permettre des rencontres en direct aussi avec les professionnels du secteur, dans un espace de renommée, voué à la promotion artistique actuelle et contemporaine.

Cette manifestation est ouverte aux artistes plasticiens et créateurs de pièces uniques ou en édition limitée, PROFESSIONNELS, dans les tendances contemporaines et singulières, issues d'atelier (peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes, artisans d'art originaux et actuels).

**Chaque journée, donc samedi + dimanche, débute à 10h00 et se déroulera autour non seulement de l'exposition-vente mais aussi d'installations contemporaines, d'ateliers pratiques, et de performances.**

**Vu les possibilités offertes par le lieu d'exposition, les démarches particulièrement originales, innovantes et actuelles seront privilégiées dans la sélection**, sachant que, même s'il est toujours difficile de donner une définition précise, notre structure est généralement tournée vers une identité graphique, texturée, sensible et composée, mais sans limite de médium ou de forme.

**Privilégiant le renouvellement, la diversité, la qualité à la quantité, seulement une trentaine d'artistes et créateurs seront sélectionnés pour cette édition. Un jury autonome de personnalités liées à l'art est choisi et renouvelé à biennale.**

**Un apéritif d'ouverture sera offert aux visiteurs, créateurs, partenaires et élus qui soutiennent le projet le samedi à 11h00.**

**Le samedi soir après une performance artistique liée au programme, une soirée spéciale conviviale pour les artistes, soutiens et visiteurs sur invitation sera organisée à partir de 19h30, sous mode « auberge espagnole ». Ce sera aussi l'occasion de découvrir l'exposition en nocturne et de manière privilégiée.**

Enfin, il y aura sans doute une conférence et/ou projection le dimanche à la salle d'exposition, et un dernier apéritif convivial le dimanche soir à 19h30 entre les créateurs et autres acteurs du projet pendant le décrochage de l'exposition.

**D'autres moments-clés sont à prévoir selon les participations actives des artistes, vos propositions d'installation et l'organisation finale.**

**Gardez bien à l'idée en faisant votre dossier de candidature que nous avons donc le soutien exceptionnel d'un lieu exceptionnel aussi :**

## Le Centre d'art contemporain *Acentmètresducentredumonde* (ACMCM) à Perpignan.

Vous pourrez trouver des informations sur le lieu sur internet et sur leur page Facebook.

reconnu par le milieu artistique et qui permet d'imaginer des installations particulières en fonction de ce lieu (série, grand format ou autre... afin de bien mettre en valeur le travail des exposants, notre équipe souhaite une véritable exposition originale et de belle stature lors de ce festival. Remarque importante pour les créateurs dont le travail est plutôt issu de l'artisanat d'art, car il ne s'agit pas d'un marché, mais plutôt de l'idée d'une vitrine originale et composée). Ce genre de proposition sera privilégié lors de la sélection.

### A NOTER :

- **Le prix de participation est de 70€/artiste (60€ pour les adhérents de *Agit'hé*, l'Association).**

Ce prix inclus les frais d'accrochage demandés par le centre d'art, et participera à la meilleure organisation possible de l'évènement (frais de gestion, envois éventuels des objets de communication, forte communication pour réunir le plus de public possible, coordination, visites à l'atelier et autres nécessités). Nous choisissons de ne pas être marchands d'art pour cette manifestation et vous laissons libres de ventes. Pour information : pour la précédente édition notre structure a réalisé la communication à hauteur de 4500€, comprenant édition dans journaux culturels et locaux, affiche et distribution, le catalogue et les cartons.

- **Les artistes et créateurs venant de loin pourront être logés à la demande, grâce aux bénévoles de notre structure.**
- Tout au long du week-end, notre structure aime choyer ses exposants en vous proposant cafés, thés et autres petites attentions aux moments clés de vos efforts.
- **En pratique il faudra impérativement définir les besoins des artistes, lors de l'inscription, afin d'adapter les besoins logistiques en fonction de vos propositions d'exposition ou d'installation (notamment espace au sol nécessaire, durée d'exécution pour les performances et le programme, besoins en table, chaise). Chaque artiste sélectionné sera donc contacté en personne pour être informé du matériel à apporter et affiner ses besoins avec notre organisation.**
- Il est donc prévu une communication importante grâce au soutien de nos quelques partenaires mécènes (programme-catalogue, affiches, flyers, panneaux, annonces radio et journal local, encarts dans magazines spécialisés et événementiels, cinémas). Malheureusement peu de soutien officiel, qui est très réticent au fait de la possibilité de vente des œuvres sur place !!!!! Incompréhensible....
- Sur place *La CAS-fête* vous propose pour le déjeuner un plateau complet spécial exposant à 10€ sur réservation. Les artistes exposants bénéficient d'un tarif préférentiel par rapport aux visiteurs. Nous vous contacterons suite aux sélections pour les réservations éventuelles de ces repas.

**Le matériel spécifique nécessaire aux ateliers d'initiation vous sera remboursé sur présentation d'une facture ou fourni sur demande au moment de l'inscription.**

**VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ENVOYE AVANT LE 31 MARS 2017**

**Suivent toutes les instructions et pièces à y joindre**

**DE PREFERENCE EN NUMERIQUE PAR MAIL A DOMINIK : [d.chaudoir@outlook.fr](mailto:d.chaudoir@outlook.fr)**

**OU PAR COURRIER POSTAL A PAT:**

**PAT ROMERO / 6 IMPASSE DU RUISSEAU / 66380 PIA**

**Pour les détails pratiques (horaires, installation, etc...) et engagements mutuels**

**nous vous invitons vivement à lire attentivement le règlement de la manifestation en page 4.**

Les artistes sélectionnés seront informés par un contact privilégié qui sera son référent pour toute demande pratique en amont de la manifestation.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tous les détails supplémentaires nécessaires, par mail à [contact@agithe.fr](mailto:contact@agithe.fr).

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## R-CAS #4

### SAMEDI 7 + DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017

A rendre avant le 31 mars 2017,



Les artistes qui désirent exposer doivent nous transmettre un dossier complet :

- 3 à 5 images DE BONNE QUALITE (bonne résolution, idéal 300dpi, sinon impossible de juger objectivement) et AVEC LES DETAILS TECHNIQUES (notamment TAILLES ET TECHNIQUES) représentatives du travail QUI SERA EXPOSE  
Et/ou le descriptif détaillé de la série, du nombre, de l'installation envisagée, afin qu'on ait un maximum d'informations pour juger du travail. Et quelques mots qui peuvent éclairer votre démarche/votre personnalité, parcours.  
Le tout par voie numérique si possible (envoi possible de gros fichier sur le site *Wetransfer*) mail. Sinon voie postale avec des impressions de bonne qualité ou CD. **Important : un simple lien vers un site internet sera refusé !**
- Présent bulletin d'inscription rempli et signé  
A NOTER : PREVOIR VOTRE PROPRE ASSURANCE PROFESSIONNELLE OU CIVILE (Vu les modalités d'inscription les organisateurs sont obligés de décliner toutes responsabilités en cas de vol, perte ou dégradations diverses. Ainsi, il est fortement recommandé aux artistes de contracter une assurance personnelle ponctuelle pour cet événement)
- Les frais d'inscription de 70 € ou 60 € seront à régler par les artistes sélectionnés, qui s'engagent à les faire parvenir dans un délai d'un mois après la réception de sa lettre d'admission (courrier qui informera de tous les détails et modalités nécessaires)
- Nous vous tiendrons informés de la sélection par e-mail, sinon, si vous préférez un courrier postal, merci de joindre une enveloppe affranchie 20g avec votre adresse.

NOM :

PRENOM :

NOM D'ARTISTE A COMMUNIQUER :

N° SIRET OU MDA :

SPECIALITE ARTISTIQUE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

1/ PERFORMANCE, ATELIER PRATIQUE OU INSTALLATION SPECIFIQUE :  oui  non

2/ POUR TOUS : DESCRIPTIF DU PROJET, MATERIEL ET SCHEMA DE LA PLACE NECESSAIRE SOUHAITEE, A JOINDRE SUR UNE FEUILLE A4, SIGNEE, OU FICHER WORD OU PDF.

3/ BESOIN LOGEMENT :  oui  non nombre de personne(s) :

SIGNATURE :

La signature vaut pour acceptation du règlement de cette manifestation, énoncé ci-après (7 articles).

# REGLEMENT \_ RENCONTRES CREATEURS ACTUELS #4 \_ 7+8 OCTOBRE 2017

## Article 1

**L'ACCUEIL DES ARTISTES PLASTICIENS ET CREATEURS SE FAIT A PARTIR DE 10H LE VENDREDI 3 OCTOBRE 2015 SUR RENDEZ-VOUS, en raison d'obligations logistiques de parking sur le lieu d'exposition.** Les artistes peuvent accéder en voiture au plus près de la salle d'exposition pour décharger leurs œuvres et s'engagent à déplacer/garer leur véhicule le plus rapidement possible vers le parking extérieur approprié, pour laisser la place aux autres exposants qui doivent s'installer. L'emplacement d'exposition-vente de chaque participant sera adapté à ses besoins dans la mesure du possible et selon les choix esthétiques de l'organisation. La présentation doit être soignée. **La présence de l'exposant est indispensable toute la journée. Seuls les organisateurs attribuent les places et ont un droit final de regard sur l'installation faite par l'artiste, pour éventuellement demander à l'artiste de faire des changements si nécessaire après discussion. La salle d'exposition est ouverte au public de 10h à 20h le samedi, et de 10h à 19h le dimanche, les artistes exposants s'engagent à être présent sur place obligatoirement à ces horaires.**

Les stands ne doivent pas être démontés avant la fin du week-end, soit le dimanche 8 octobre à 19h.

Les artistes ayant besoin de s'absenter quelques instants de leur stand pour participer à un évènement du programme et/ou s'alimenter pourra demander à un des organisateurs de surveiller et présenter son stand.

## Article 2

**Seuls sont admis les professionnels justifiant de leur situation.** Une dérogation peut être admise si le dossier d'un artiste démarquant son activité est retenu (*Agit'hé l'Association* aidera l'exposant à se mettre en règle). La présence sur le lieu du salon doit être assurée par le professionnel. Seuls les produits issus de l'atelier de l'artiste sont admis, toute forme de revente est exclue.

## Article 3

**En signant le bulletin d'inscription de la manifestation, les artistes sélectionnés s'engagent à régler les frais d'inscription de 70€/artiste (60€/artiste pour les personnes déjà adhérentes à *Agit'hé, l'Association*) dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la lettre d'admission au festival R-CAS. Aucune annulation ni remboursement ne pourra être pris en compte après le 1er août 2017.**

Le lieu d'exposition étant au maximum abrité et les organisateurs ne pouvant pas prévoir à l'avance le temps qu'il fera, en cas d'intempéries les droits ne pourront pas être remboursés.

En cas d'annulation de participation aucun échange de place n'est autorisé sans l'accord des organisateurs.

Les repas réservés seront encaissés au moment de l'installation des artistes, quand les factures et badges seront distribués à chacun, le vendredi 7 octobre 2017.

## Article 4

La participation au R-CAS implique l'acceptation du présent règlement. **Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des vols, détérioration d'objets exposés ou de dommages causés à des tiers. L'artiste exposant a été invité à contracter une assurance personnelle au préalable.**

## Article 5

**Les documents et photos fournis par l'exposant pourront être utilisés dans les supports de communication de la manifestation. Les photos prises pendant la manifestation pourront être utilisées dans la promotion de la manifestation et de notre action générale ultérieurement par notre association.**

## Article 6

Le matériel nécessaire aux installations et performances personnelles est financé par l'artiste plasticien qui reste intégralement propriétaire de son œuvre.

Les artistes-performers peuvent bénéficier d'une aide technique et financière selon les modalités du projet, à définir en amont entre les organisateurs et l'artiste.

Les artistes travaillant en direct sur une toile grand ou moyen format apportent leur matériel et restent par la suite propriétaire de l'œuvre réalisée lors de cette manifestation.

Pour les ateliers pratiques d'initiation ouverts au public le matériel fournis par les artistes pourront être remboursés dans la mesure du raisonnable, sur présentation d'une facture (à voir en amont avec les organisateurs).

## Article 7

**Les exposants qui profitent du logement s'engagent à respecter le logement fourni et à le rendre en parfait état, sinon ils seront seuls responsables des dégradations constatées au moment du rendu du logement. Les accueillants sont des bénévoles et partenaires de notre association qui proposeront un logement chez eux. Nous laisserons les artistes se mettre en contact avec leur accueillant en amont de la manifestation concernant les modalités pratiques de ce partage.**